

SPECIFICATIONS TECHNIQUES LABORATOIRE DEFINITION - PRESENTATION - REDACTION

Page 1/6

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. DÉFINITION	1
4. DOMAINE D'APPLICATION	1
5. IDENTIFICATION	2
6. PRÉSENTATION	2
7. RÉDACTION	2
7.1. TITRE	2
7.2. SOMMAIRE	2
7.3. PLAN	2
7.4. DOCUMENTS REMPLACÉS	2
ANNEXE	4
8. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	6
8.1. HISTORIQUE	6
8.2. DOCUMENTS CITÉS	6
8.3. EQUIVALENT À :	6
8.4. CONFORME À :	6
8.5. MOTS CLEFS	6

1.OBJET

La présente norme a pour objet de préciser le domaine d'application des Spécifications Techniques Laboratoire (STL) et d'en indiquer les règles de présentation et de rédaction.

Elle est complétée par la norme A10 0235 "SPECIFICATIONS TECHNIQUES LABORATOIRE - CREATION - MODIFICATION - DIFFUSION".

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- PRODUIT
- SPECIFICATION TECHNIQUE LABORATOIRE (STL)

3.DEFINITION

Conformément aux descriptions figurant dans la norme A10 1100, la Spécification Technique Laboratoire est un document technique précisant des caractéristiques particulières, mécaniques, physiques, chimiques ou autres, définies par les laboratoires et auxquelles doivent répondre un produit ou plusieurs produits de même nature.

4.DOMAINE D'APPLICATION

L'établissement des Spécifications Techniques Laboratoire doit être exceptionnel et être strictement limité :

- soit aux cas difficiles pour lesquels il est nécessaire d'apporter un complément de définitions par rapport aux documents existants (plans, documents normatifs, ...),
- soit pour répondre à un besoin immédiat de l'une des Sociétés Automobiles du Groupe.

Par conséquent, il s'agit de documents dont la durée de vie est liée :

- soit à celle du produit auquel ils se rapportent,
- soit à leur remplacement par un document définitif.

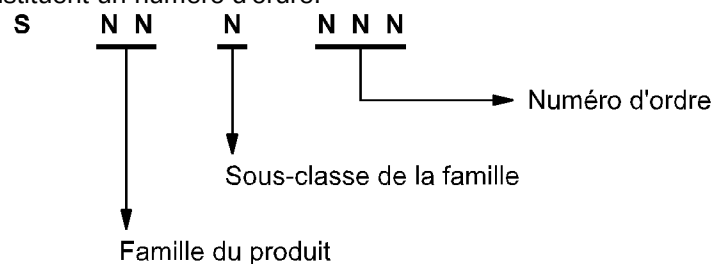
En aucun cas, ces documents ne peuvent se substituer aux cahiers des charges provisoires faisant l'objet de la norme A10 0135.

5.IDENTIFICATION

Les STL sont identifiées par un indice de classification correspondant à la famille de produits à laquelle elles se rapportent.

Les indices de classification sont composés de la lettre S suivie de six chiffres dont :

- les deux premiers correspondent à la famille,
- le troisième définit une sous-classe de la famille,
- les trois derniers constituent un numéro d'ordre.



6.PRESENTATION

Les STL sont publiées sur des imprimés normalisés dont la présentation des deux premières pages est donnée en annexe.

Les autres pages sont identiques à celles des documents normatifs.

7.REDACTION

7.1.TITRE

Le titre figurant au centre de la première page doit, tout en étant le plus succinct possible, permettre une exploitation facile de la table des matières et des répertoires.

7.2.SOMMAIRE

Le texte peut être, si nécessaire, précédé d'un sommaire pour faciliter la consultation du document.

7.3.PLAN

Les premiers chapitres doivent figurer dans l'ordre suivant :

- Objet (et domaine d'application s'il y a lieu).
- Terminologie (s'il y a lieu).
- Expression sur documents.
- Prescriptions générales (s'il y a lieu).
- Caractéristiques techniques.

Les autres chapitres sont à déterminer au mieux de la clarté du document ; en particulier, les tableaux ou schémas pouvant faire l'objet d'annexes.

7.4.DOCUMENTS REMPLACES

Si une STL remplace totalement ou partiellement un document (PEUGEOT, CITROËN, TALBOT ou ASSOCIATION) cela doit être indiqué dans la 1ère rubrique de la 2ème page (voir annexe).